

DIVERS

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

L'arrêté préfectoral n°99-242 en date du 16 juin 1999, relatif à la lutte contre les nuisances sonores stipule dans son article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les **jours ouvrables** : de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**
- les **samedis** : de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- les **dimanches et jours fériés** : de **10h00 à 12h00**

D'autre part, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage de déchets ménagers ou déchets végétaux à domicile. Cette pratique dégage, en plus des fumées, des substances toxiques dans l'environnement (chlore, dioxines, etc.)

OBJETS TROUVES

Si vous trouvez un objet quelconque, apportez-le à la mairie (au secrétariat ou dans la boîte aux lettres), une information sera envoyée à tout le monde.

Si vous perdez un objet, n'hésitez pas à venir à la mairie, à téléphoner, à envoyer un mail.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Si vous avez des pins sur votre propriété, il est probable qu'ils soient habités de nids de chenilles processionnaires. Elles ne vont pas tarder à quitter leur nid pour descendre s'enfouir au sol où elles peuvent séjourner pendant 5 ans. Ces animaux sont urticants et peuvent provoquer des allergies.

Intervenez donc pour détruire les nids. Il existe d'ailleurs des écopièges qui entourent le tronc d'arbre, passage obligé pour les chenilles qui vont se métamorphoser. Les chenilles sont piégées dans un sac suspendu, évitant ainsi leur enfouissement. Plus d'infos sur <https://goo.gl/WsKkmH>.

CIRCULATION DES PIETONS SUR LES TROTTOIRS

La circulation des piétons est parfois difficile et dangereuse sur les trottoirs, particulièrement le long de la RD 104. Ces difficultés sont dues d'une part aux véhicules qui stationnent sur les trottoirs, et d'autre part aux haies ou arbustes placés en limite de propriété, qui débordent largement sur le domaine public.

Il est donc rappelé que les véhicules doivent stationner sur les emplacements réservés à cet effet, ne doivent en aucun cas gêner la visibilité aux croisements, et le passage sur les trottoirs des piétons, poussettes et fauteuils roulants.

D'autre part, les haies et arbustes qui débordent sur domaine public doivent être taillés régulièrement à la limite de propriété.

PARTICIPATION CITOYENNE - LISTE DES REFERENTS

En 2018, la commune a signé un protocole de Participation Citoyenne avec la gendarmerie de Messigny et Vantoux. Des habitants du village se sont portés volontaires pour assumer le rôle de référents de la commune auprès de la gendarmerie.

Si vous détectez un comportement suspect d'un individu ou d'un véhicule, n'hésitez pas à le signaler rapidement à l'un des référents ou à la mairie en essayant de donner le plus de précisions possibles.

BANOS Marie	11, rue de Ruffey	09 72 86 66 93	marie.banos@laposte.net
CHABANIS Didier	6, rue des Vergers	03 80 23 98 01	didier.chabanis@orange.fr
CHAUDRON Luc	32, rue Saint Vincent	06 51 44 41 13	brige2@hotmail.fr
CRETTE Martine	1, lotis.Clair Vallon	06 81 38 54 31	crette.martine@free.fr
DROUET Joëlle	9, rue d'Asnières	06 23 90 04 73	jg.drouet@gmail.com
MATHYS Rose-Marie	5, lotis. Les Tilleuls	06 82 34 92 93	rflora@laposte.net
POGGIALE Toussaint	27, lotis. Belfontaine	06 86 72 46 78	tp27@orange.fr
REISER Pierre	30, lotis. Belfontaine	06 89 07 90 77	peterei@free.fr

CAMBRIOLAGES

Restez vigilants, et prenez les précautions nécessaires pour la sécurité de vos biens. Rappel (non exhaustif) des mesures recommandées par la gendarmerie :

- Maintenez toutes vos issues extérieures closes de jour comme de nuit (volets).
- Fermez à double tour en cas d'absence même de courte durée.
- Pensez aux barreaux sur les petites fenêtres du rez-de-chaussée.
- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par 1 ou 2 serrures supplémentaires.
- Ne laissez jamais vos clés dans un endroit accessible (paillason, boîte aux lettres).
- Ne portez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez jamais d'objets de valeur dans un logement inoccupé (argent, bijoux).
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent même cachées.
- Répertoriez vos objets de valeur, faites des descriptions, des photos (sur la personne),
- Conservez les factures, notez les caractéristiques et n°, de vos matériels Hi-Fi, photos.
- Pour vos documents bancaires, notez l'intitulé des comptes, n° de chèquiers etc...
- Laissez une apparence habitée à votre logement, maintenez une lumière allumée pour une absence d'une soirée, faites relever votre courrier.
- Prévenez vos voisins en cas d'absence prolongée.
- Faites attention aux allées et venues suspectes de personnes ou d'automobiles étrangères à votre quartier, notez le n° d'immatriculation des voitures suspectes.
- Soyez vigilants si vous repérez des marques ou signes cabalistiques sur un mur.
- Prenez garde aux individus vous rendant visite sous prétextes divers (repérage).

N'hésitez pas à prévenir immédiatement la gendarmerie en cas de doute

DISTRIBUTION DES INFORMATIONS MUNICIPALES

Si vous n'avez pas encore donné votre adresse mail à la mairie, faites le rapidement, vous recevrez ainsi des informations, des programmes d'activités du foyer rural et d'animations dans le village, etc...

Adresse mail à envoyer à : mairie.bellefond21@wanadoo.fr

TRANSPORTS EN COMMUN

mobigo

Période
scolaire

FLACEY > DIJON

Lundi à vendredi

Samedi

Lundi à vendredi

Samedi

LR
103

FLACEY Crois. Pl. de la Butte	06:22	06:55	07:10	07:34					08:27
BROGNON Mairie	06:26	06:59	07:14			07:45			08:31
ST-JULIEN Mairie	06:29	07:02	07:17			07:48			08:34
ST-JULIEN Lotissement	06:31	07:04							08:36
ST-JULIEN Cimetière			07:19			07:50			
CLÉNAY Centre	06:32	07:05			07:45				08:37
CLÉNAY S.B.M.	06:34	07:06			07:46				08:39
BRETIGNY Lot Hauterive	06:35	07:08		07:42					08:40
BRETIGNY Église	06:37	07:10		07:44					08:42
BRETIGNY Pl. de l'Ascension	06:40	07:13		07:47					08:45
NORGES-LA-VILLE La Charme	06:42	07:15					07:51		08:47
NORGES-LA-VILLE La Bergerie	06:44	07:17					07:53		08:49
NORGES-LA-VILLE Source	06:46	07:19					07:55		08:51
BELLEFOND Clair Vallon	06:50	07:23			07:58				08:55
BELLEFOND École	06:51	07:24			07:59				08:56
RUFFEY-LÈS-ECHIREY Echirey	06:58	07:28	07:24					07:56	09:03
RUFFEY-LÈS-ECHIREY Centre	07:00	07:30	07:26					07:58	09:05
DIJON Churchill Toison d'Or Tram	07:07	07:37	07:33						09:12
DIJON Europe Av. Découverte	07:11	07:41	07:37						09:16
DIJON Collège Clos de Pouilly				08:10	08:10	08:10	08:10	08:10	
DIJON Lycée De Gaulle	07:15	07:45	07:41						09:20

NAVETTE
CENTRE-VILLE

DIJON Collège A Malraux				08:20	08:20	08:20	08:20	08:20	
DIJON Lycée De Gaulle	07:20	07:50	07:50	08:25	08:25	08:25	08:25	08:25	
DIJON Collège Clos de Pouilly				08:30*	08:30*	08:30*	08:30*	08:30*	
DIJON Joffre St-Exupéry	07:26	07:56	07:56	08:32	08:32	08:32	08:32	08:32	
DIJON Mame Divia (Av. A. Briand)	07:30	08:00	08:00	08:36	08:36	08:36	08:36	08:36	
DIJON Pl. du 30 Oct. P. Cabet	07:36	08:06	08:06	08:42	08:42	08:42	08:42	08:42	



Usagers en fauteuil roulant

- Réservation obligatoire au 03 80 11 29 29
- Pour le lundi, réservation le vendredi avant 17 h



Tarifs

- Titre unitaire : 1,50 €
- Carnet de 10 voyages : 15 €
- Abonnement mensuel unitaire : 40 €
- Support carte : 5 €



Points de vente

La liste des dépositaires est consultable sur le site www.viamobigo.fr, rubrique "tarifs/boutiques".



M-Ticket

- Titres unitaires et carnets de 10 voyages.
- Achat des titres sur smartphone via l'appli Mobigo.
- Validation du titre par flash du QR Code à la montée à bord du car.
- Fonction multi-passagers.

Période scolaire & vacances

Période vacances

Lundi à vendredi			Lundi à samedi		Lundi à vendredi		Lundi à samedi			Lundi à samedi	
08:46			06:55		08:27		13:19	06:55	08:27		
08:50			06:59		08:31		13:23	06:59	08:31		
08:53			07:02		08:34		13:26	07:02	08:34		
	08:49		07:04		08:36			07:04	08:36		
08:55				07:06		13:16	13:28				
	08:51		07:05	07:07	08:37	13:17		07:05	08:37		
	08:53		07:06	07:09	08:39	13:18		07:06	08:39		
	08:55		07:08	07:11	08:40	13:19		07:08	08:40		
	08:57		07:10	07:13	08:42	13:21		07:10	08:42		
	09:00		07:13	07:16	08:45	13:24		07:13	08:45		
		08:53	07:15	07:18	08:47	13:26		07:15	08:47		
		08:55	07:17	07:20	08:49	13:28		07:17	08:49		
		08:57	07:19	07:22	08:51	13:30		07:19	08:51		
		09:01	07:23	07:27	08:55	13:34		07:23	08:55		
		09:02	07:24	07:29	08:56	13:35		07:24	08:56		
09:00			07:28		09:03		13:33	07:28	09:03		
09:02			07:30		09:05		13:35	07:30	09:05		
09:09	09:12	09:09	07:37	07:36	09:12	13:42	13:42	07:37	09:12		
			07:41	07:41	09:16	13:46	13:46	07:41	09:16		
09:15	09:18	09:15									
	09:25		07:45	07:45	09:20	13:50	13:50	07:45	09:20		
				07:50		14:00	14:00				
				07:56		14:06	14:06				
				08:00		14:10	14:10				
				08:06		14:16	14:16				

Port obligatoire de la ceinture de sécurité

- Le défaut de port de la ceinture est passible d'une amende de 4^e catégorie (90 € payables dans les 3 jours ou 135 € au-delà – article R412-1 du code de la route).

5 minutes avant le départ

- À l'arrivée du car, éloignez-vous de la bordure du trottoir et faites signe au conducteur.

Vacances scolaires

TOUSSAINT 2022 : du 22 octobre au 6 novembre 2022
 NOËL 2022 : du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023
 HIVER 2023 : du 4 février au 19 février 2023
 PRINTEMPS 2023 : du 8 avril au 23 avril 2023
 GRANDES VACANCES 2023 : à partir du 8 juillet 2023

TRANSPORTS EN COMMUN

mobigo

Période
scolaire

DIJON > FLACEY

		Mercredi				Lundi, mardi, jeudi, vendredi			Mercredi	Samedi		
NAVETTE CENTRE-VILLE	DIJON Pl. du 30 Oct. P. Cabet					16:00	16:00	16:00	16:00			
	DIJON Marne Divia (Av. A. Briand)					16:07	16:07	16:07	16:07			
	DIJON Joffre St-Exupéry					16:12	16:12	16:12	16:12			
	DIJON Lycée De Gaulle					16:20	16:20	16:20	16:20			
	DIJON Collège Clos de Pouilly					16:26	16:26	16:26				
LR 103	DIJON Lycée De Gaulle	12:10	12:10						16:30	16:30		
	DIJON Collège Clos de Pouilly			12:30	12:30	16:31	16:31	16:31			17:25	17:25
	DIJON Europe Av. Découverte	12:15	12:15						16:35	16:35		
	DIJON Churchill Toison d'Or Tram								16:39	16:39		
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Centre		12:28	12:39		16:42			16:46	16:46	17:34	
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Echirey		12:26	12:41		16:40			16:48	16:48		
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Centre											
	BELLEFOND École	12:26			12:41	16:46			16:54	16:54		17:36
	BELLEFOND Clair Vallon	12:27			12:42	16:47			16:55	16:55		17:37
	NORGES-LA-VILLE Source	12:31			12:46	16:51			16:59	16:59		
	NORGES-LA-VILLE La Bergerie	12:33			12:48	16:53			17:01	17:01		
	NORGES-LA-VILLE La Charme	12:35			12:50	16:55			17:03	17:03		
	BRETIGNY Pl. de l'Ascension	12:37			12:52			16:49	17:05	17:05		
	BRETIGNY Église	12:40			12:55			16:52	17:08	17:08		
	CLÉNAY Lot Hauterive	12:42			12:57			16:54	17:10	17:10		
	CLÉNAY S.B.M	12:43			12:58			16:55	17:11	17:11		17:49
	CLÉNAY Centre	12:44			12:59			16:56	17:12	17:12		17:50
	ST-JULIEN Lotissement	12:45			13:00			16:58	17:13	17:13		
	ST-JULIEN Cimetière		12:33	12:46			16:46					
	ST-JULIEN Mairie		12:35	12:48			16:48		17:15	17:15		
BROGNON Mairie		12:38	12:51			16:51		17:18	17:18	17:36		
FLACEY Crois. Pl. de la Butte		12:42	12:55			16:55		17:22	17:22			



Usagers en fauteuil roulant

- Réservation obligatoire au 03 80 11 29 29
- Pour le lundi, réservation le vendredi avant 17 h



Tarifs

- Titre unitaire : 1,50 €
- Carnet de 10 voyages : 15 €
- Abonnement mensuel unitaire : 40 €
- Support carte : 5 €



Points de vente

La liste des dépositaires est consultable sur le site www.viamobigo.fr, rubrique "tarifs/boutiques".



M-Ticket

- Titres unitaires et carnets de 10 voyages.
- Achat des titres sur smartphone via l'appli Mobigo.
- Validation du titre par flash du QR Code à la montée à bord du car.
- Fonction multi-passagers.

					Période scolaire & vacances					Période vacances
Lundi, mardi, jeudi, vendredi			Lundi à vendredi		Lundi à samedi					Lundi à samedi
			17:30	17:30	12:15	12:15	16:00	17:10	18:10	16:00
			17:37	17:37	12:22	12:22	16:07	17:17	18:17	16:07
			17:42	17:42	12:27	12:27	16:12	17:22	18:22	16:12
			17:50	17:50	12:35	12:35	16:20	17:30	18:30	16:20
			18:15	18:15	12:35	12:35	16:30	17:30	18:35	16:30
17:25	17:25	17:25			12:39	12:39				
			18:20	18:20			16:35	17:35	18:40	16:35
			18:24	18:24	12:41	12:41	16:39	17:39	18:44	16:39
				18:31		12:48	16:46	17:46	18:51	16:46
				18:33		12:50	16:48	17:48	18:53	16:48
			18:31		12:48		16:54	17:51	18:59	16:54
			18:32		12:49		16:55	17:55	19:00	16:55
	17:40		18:36		12:52		16:59	17:56	19:04	16:59
	17:42		18:38		12:54		17:01	17:59	19:06	17:01
	17:44		18:40		12:56		17:03	18:01	19:08	17:03
		17:42	18:42		12:58		17:05	18:03	19:10	17:05
		17:45	18:45		13:01		17:08	18:04	19:13	17:08
		17:47	18:47		13:03		17:10	18:08	19:15	17:10
			18:48		13:04		17:11	18:11	19:16	17:11
			18:49		13:05		17:12	18:12	19:17	17:12
			18:50		13:06		17:13	18:13	19:18	17:13
17:39				18:38		12:55				
17:41				18:40		12:57	17:15	18:15	19:20	17:15
				18:43		13:00	17:18	18:18	19:23	17:18
	17:58			18:47		13:04	17:22	18:22	19:27	17:22

Port obligatoire de la ceinture de sécurité

- Le défaut de port de la ceinture est passible d'une amende de 4^e catégorie (90 € payables dans les 3 jours ou 135 € au-delà – article R412-1 du code de la route).

5 minutes avant le départ

- À l'arrivée du car, éloignez-vous de la bordure du trottoir et faites signe au conducteur.

Vacances scolaires

TOUSSAINT 2022 : du 22 octobre au 6 novembre 2022

NOËL 2022 : du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023

HIVER 2023 : du 4 février au 19 février 2023

PRINTEMPS 2023 : du 8 avril au 23 avril 2023

GRANDES VACANCES 2023 : à partir du 8 juillet 2023

Les élus valident le projet de mai-

Photo LBP/Stéphane TRANNOY

-t-

La fibre est arrivée

Photo LBP/Stéphane TRANNOY

-t-

Budgets et travaux, notamment au cimetière, en débat au conseil municipal

Le conseil municipal de Bellefond se réunira samedi 6 février, à 10 heures, à l'espace de rencontres et de loisirs. Compte tenu des conditions sanitaires, la séance se tiendra sans public, mais sera retransmise en direct sur YouTube.

Les élus étudieront d'abord deux conventions avec le conseil départemental : la première a trait à l'implantation d'une armoire SRO (sous-répartiteur optique), la seconde concerne la restauration du mur du cimetière par l'association Sentiers. Les élus feront ensuite un point sur le budget d'investissement : ils analyseront les restes à réaliser et débattront de l'anticipation de dépenses avant le vote du budget. Sont également inscrits à l'ordre du jour, le contrat avec une entre-



Les élus débattront d'une convention avec le conseil départemental pour la restauration du mur du cimetière. Photo LBP/S. T.

prise de nettoyage, les aménagements en espaces verts du chemin des Troulots et les ta-

rifs des publicités dans le bulletin municipal.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Un nouveau distributeur automatisé pour le pain et le journal

Un nouveau distributeur de pain et produits variés remplace, à Norges-la-Ville, Bellefond et Spoy, l'automate en place. Le but est d'offrir aux clients un choix plus vaste, sans contact.

Anthony Laidet, boulanger à Saint-Julien, a remplacé, mardi 2 février, son distributeur de pain installé à la source de Norges-la-Ville. Il a également changé les deux des communes de Bellefond et Spoy ; et il prévoit de remplacer celui d'Arceau en mars.

Grâce à ce nouveau système automatisé (loué 12 € par jour), il va pouvoir élargir la gamme de ses produits proposés à la vente. « Avec cette machine, on peut présenter jusqu'à quarante produits à quarante prix différents au lieu de deux avec l'ancienne », précise David Beche, responsable



Ce distributeur de pain propose une offre plus variée que le précédent. Photo LBP/D. G.

commercial, pour la Bourgogne-Franche-Comté, de la société Ledistrib, qui commercialise ces machines. Anthony Laidet proposera donc des pains spéciaux, des viennoiseries et même le journal *Le Bien public*, dont il est dépositaire. « C'est un système particulièrement

« C'est un système particulièrement pratique permettant des achats à n'importe quelle heure. »

Anthony Laidet, boulanger

pratique permettant des achats à n'importe quelle heure », rappelle le professionnel. « À l'heure où il faut éviter les contacts entre les personnes, ce genre d'appareil contribue à favoriser les mesures de précaution nécessaires à la lutte contre la pandémie. »

La machine permet un paiement par pièces avec restitution de la monnaie, par carte bancaire et par téléphone.

Daniel GUICHOT (CLP)

BELLEFOND

jeudi 11 février 2021

Le mur du cimetière sera restauré en avril



Selon la municipalité de Bellefond, l'association de chantiers d'insertion professionnelle Sentiers restaurera le mur du cimetière au mois d'avril. Photo LBP/S. T.

23 500 €

Lors du premier confinement, quatre communes de l'intercommunalité Norge et Tille (NeT) ont accueilli des enfants de personnels soignants, dispositif étendu par la suite aux enfants de personnels qualifiés de « prioritaires ».



Lors du premier confinement, la commune d'Asnières-lès-Dijon, par exemple, avait accueilli les enfants des « personnels prioritaires ».

Photo archives LBP/Stéphane TRANNOY

Le coût total pour ces communes se monte à environ 23 500 € : 1 300 € pour Bellefond, 2 100 € pour Arc-sur-Tille, un peu moins de 10 000 € pour Asnières-lès-Dijon et un peu plus de 10 000 € pour Varois-et-Chaignot. Lors du conseil communautaire du 30 janvier, qui se tenait à Ruffey-lès-Echirey, le président de la NeT, Ludovic Rochette, a proposé aux élus que la collectivité soit « solidaire, aux côtés des communes », et « prenne ces coûts à sa charge ». C'est à l'unanimité que cette proposition a été approuvée. Ludovic Rochette a souligné que « selon l'évolution de la situation sanitaire et les décisions du gouvernement, ce sujet pourrait revenir à l'ordre du jour ».

Chemin des Troulots : l'espace vert sera refait



Les élus ont choisi la société qui aménagera la parcelle près du chemin des Troulots. Photo LBP/S. T.

Lors du dernier conseil municipal, les élus de Bellefond ont débattu des devis pour aménager les espaces verts du chemin des Troulots.

L'aménagement des espaces verts contigus au chemin des Troulots était à l'ordre du jour du conseil municipal de Bellefond, le 6 février.

Le maire Philippe Meunier (SE) a d'abord retracé l'histoire aux élus. « L'ancien propriétaire du terrain sur lequel a été édifié le lotissement des Vignes avait fait une donation à la commune d'une parcelle d'environ 1 000 mètres carrés, laquelle est venue s'ajouter à une autre, de superficie similaire, dans la continuité du lotissement Saint-Andéol. » Cette surface « nous laisse la possibilité de créer un bel espace vert entre les deux lotissements », a déclaré le premier édile, exposant l'idée « de l'engazonner, d'y planter quelques arbres et d'y installer un banc », tout en restant ouvert à toutes les autres « proposi-

tions que ferait la commission ».

Des estimations variant de 2 000 à 7 500 €

« Des plots en béton sont à enlever, des souches d'arbres à évacuer, un tas de terre végétal à répartir », a énuméré le maire. Qui a ensuite présenté les deux devis qu'il a qualifiés de « disparates ». « Celui de l'entreprise Gaudry se monte à 5 375 € HT, mais il est incomplet », a informé Philippe Meunier, estimant que l'ajout des manques « conduirait à un total d'environ 7 000 à 7 500 € HT ». Le second devis est celui de la « SCEA des Sillons, de Saint-Julien » qui propose de « réaliser la totalité des travaux et qui, en plus, labourerait le terrain de sorte que nous n'ayons plus qu'à semer le gazon, pour un coût, tout compris, de 2 000 € HT ». « Je vous propose bien évidemment de retenir cette deuxième société », a suggéré le maire, recommandation validée à l'unanimité par les élus.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Investissements : les élus ont fait le point

Un point sur le budget d'investissement de la commune de Bellefond était à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, le 6 février.

En ce début d'année, « il existe deux façons de payer les dépenses d'investissement », a déclaré, lors du conseil municipal, samedi 6 février, le maire de Bellefond Philippe Meunier (SE), qui a détaillé ses propos.

« La première est qu'elles aient été inscrites l'année précédente au budget, c'est ce qu'on appelle les restes à réaliser », a-t-il indiqué, avant de proposer aux élus leurs reports sur 2021. Il a énuméré « les travaux engagés l'année dernière et non terminés au 31 décembre : le lavoir, rue des Romains, les chauffe-eau des écoles et le changement de la chaudière ainsi que les frais d'études des projets, rue de Ruffey ». Ce reste à réaliser est chiffré à « 84 000 € ».

Côté recettes, des subventions sont attendues, soit la somme de « 4 389,50 €, du Département pour les chauffe-eau et 58 514 € de l'État pour la salle pluriculturelle, soit, au total, 42 903,50 € ».

Les élus ont validé à l'unanimité les propositions du maire concernant le report des dépenses et des recettes.



Au 4, rue de Ruffey, la municipalité de Bellefond, ici son maire Philippe Meunier, projette de construire 657 mètres carrés de logements et 81 mètres carrés de locaux techniques. Photo LBP/S. T.

Près de 290 000 € en attendant le vote du budget primitif

Selon Philippe Meunier, « la deuxième manière de payer des dépenses d'investissement qui n'auraient pas été inscrites l'année précédente » est d'utiliser « la possibilité légale de l'article L1612-1 du CGCT

(code général des collectivités territoriales) » permettant, « jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, d'engager des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 289 575 €, les crédits ouverts pour les dépenses de

s'élevant à 1 158 300 € ». Les élus ont validé à l'unanimité la proposition de Philippe Meunier qui a précisé : « Cela ne signifie pas que nous allons forcément les dépenser avant le 15 avril, cela permet d'avoir de la souplesse et de saisir les opportunités qui se présenteraient ».

Stéphane TRANNOY (CLP)



Ce vendredi, l'eau sera coupée rue d'Asnières, pour une réparation urgente. Photo LBP/S. T.

La municipalité de Bellefond informe que « ce vendredi 19 février, la société Suez va procéder à une réparation urgente sur le branchement d'eau potable situé au 4, rue d'Asnières ». La Ville précise la possibilité d'une « coupure d'eau pour la rue entière ».

Rejoignez-nous sur facebook

<https://www.facebook.com/LeBienPublicDijon/>

La commune se dote d'un nouveau site Internet



La conseillère municipale Laure Morland, initiatrice du projet. Photo LBP/Benjamin Morland

« J'ai proposé de créer ce site parce que la commune n'en disposait pas jusque-là hormis une page d'informations désuètes », explique la conseillère municipale Laure Morland, initiatrice et actrice du projet.

Côté finances, « le coût pour la commune est de 220 € annuels auxquels s'ajoute une adhésion de 75 € à l'AMRF ».

Que trouve-t-on sur le site de la commune ? « Beaucoup d'informations pratiques », répond Laure Morland. Et d'énumérer, entre autres, « des informations sur la bibliothèque municipale, les écoles, le périscolaire ou les transports » mais aussi « les démarches réalisables en ligne pour faciliter le quotidien des administrés ».

L'adresse du site internet de la commune de Bellefond : mairie-bellefond21.fr

Conseil municipal : Gaudry BTP réagit

Joël Gaudry, dirigeant de l'entreprise Gaudry BTP, à Bellefond, a souhaité faire valoir son droit de réponse à la suite de l'article paru dans nos colonnes, intitulé *Chemin des Troulots : l'espace vert sera refait*.

« Dans un article du journal *Le Bien public*, paru le 16 février 2021, notre entreprise Gaudry BTP a été citée à la suite d'un compte rendu du conseil municipal du 6 février 2021 de la commune de Bellefond.

Les propos de Monsieur le maire Philippe Meunier sont contraires à l'éthique commerciale. Il met en cause notre réputation par le caractère tendancieux de son analyse. Il prétend également que nous pourrions être trois fois plus chers que la concurrence.

L'entreprise Gaudry BTP a été consultée par un adjoint, Monsieur Aviet. Ce dernier a fait une demande de devis qui n'était pas complètement écrite et non détaillée sur les attentes. Cet état de

fait laissait place à une interprétation des prestations à réaliser. Nous avons donc établi un devis sur cette base.

Il est de coutume dans les relations commerciales "sérieuses" et dans ce type de consultation de faire le point avec les entreprises sur la compréhension et sur le chiffrage des devis. Ce qui n'a pas été le cas et nous avons été gratifiés d'un devis supposé incomplet avec un chiffrage complémentaire de Monsieur le maire Philippe Meunier.

Nous ne remettons pas en cause le principe de consultation des entreprises favorables aux collectivités. Mais nous devons alerter sur la mise en concurrence d'entreprises de structure incomparable et qui entraîne des différences de coût entre une Société civile d'exploitation agricole, spécialisée dans la plantation de céréales et une entreprise de travaux publics. La société Gaudry BTP exerce depuis plus de 58 ans, paye des charges sociales, fiscales et des assurances décennales pour des activités du BTP. »

Vidéosurveillance... les élus débattrent sur YouTube



Le projet de vidéosurveillance prévoit l'installation de onze caméras dont, entre autres, au carrefour de l'église. Photo LBP/S. T.

Le conseil municipal de Bellefond se réunit ce samedi 20 mars, à 10 heures, à l'espace de rencontre et de loisirs. Compte tenu des conditions sanitaires, la réunion se tiendra son public, mais sera retransmise en direct sur YouTube ([youtube.com/watch?v=8uyiYW7WvuM](https://www.youtube.com/watch?v=8uyiYW7WvuM)).

Les élus traiteront d'abord de deux demandes de subventions : la première concerne l'école élémentaire et s'inscrit dans le cadre du plan de relan-

ce pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique. La seconde concerne des caméras de vidéosurveillance, dossier pour lequel les élus ont précédemment validé un investissement d'environ 37 000 € pour installer onze caméras dans le village.

Sont également à l'ordre du jour, un recrutement dans le cadre d'un parcours emplois-compétences, la désignation d'un conseiller défense et des primes Covid.

Vidéosurveillance : treize caméras au lieu de onze



Quatre des treize caméras de vidéosurveillance seront installées sur la mairie : deux en façade avant, pointées sur l'esplanade et la place des écoles, deux en façade arrière, surveillant le parking et ses abords. Photo LBP/S. T.

Intercommunalité : des investissements massifs



L'approbation des comptes, les votes du budget primitif et des taux des taxes étaient au menu du conseil communautaire du 29 mars qui se tenait à Varois-et-Chaignot. L'intercommunalité a également évoqué les gros investissements qu'elle prévoit.

Selon Ludovic Rochette, président de l'intercommunalité Norge et Tille (NeT), ce budget présente d'une part, « une volonté de stabilité fiscale » (lire par ailleurs), d'autre part, « une aide au maximum pour la relance », notamment par « un volet d'investissements massifs dans le respect des préconisations environnementales ».

Plusieurs gros projets dans les tuyaux

Le budget principal d'investissement s'équilibre à



Le budget d'investissement Norge et Tille prévoit notamment un million d'euros environ pour l'accueil collectif de mineurs de Bellefond. Visuel Chamoin Melsens Architectes Associés

2,3 M€. Pour mémoire, les dépenses d'investissement inscrites au budget 2019 se montaient à 393 000 € et celles de 2020 à 1,2 M€.

Cette année, environ 2 M€ sont prévus pour les ACM (accueil collectif de mineurs) de Bellefond et Clénay, pour le parking de covoiturage à

Couternon près de la sortie de la gare de péage d'Arc-sur-Tille en sortie de l'A31 et le parking de la zone d'activité économique de Norges-la-Ville. A également été dévoilé le projet d'achat d'un terrain du côté d'Arc-sur-Tille pour y implanter une zone d'activité et pour lequel 120 000 € sont inscrits au budget.

Un budget de fonctionnement en suréquilibre

Le compte administratif du budget principal de l'an dernier clôture avec un excédent d'investissement d'environ

80 000 €. Côté fonctionnement, avec plus de 7,6 M€ de recettes contre 5,5 M€ de dépenses, il dégage plus de 2,1 M€ d'excédents.

La commission des finances a proposé de « reporter 1,6 M€ en fonctionnement et, pour l'aide à la relance, de verser 540 000 € en investissement ».

2,3

C'est le montant, en millions d'euros, des investissements prévus cette année pour différents projets.

Le budget principal de fonctionnement de l'année 2021 prévoit 7,4 M€ de recettes dont 4,7 M€ d'impôts et taxes (lire par ailleurs), 1,6 M€ de report d'excédents et près de 950 000 € de dotations.

Ce budget présente 5,8 M€ de dépenses. Les charges de personnel sont estimées à 612 700 €, contre 565 500 € l'an passé, car les recrutements en cours, dont le futur directeur général des services, (nos colonnes du 6 février) ont été pris en compte.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Les comptes et budgets ont été approuvés à l'unanimité par les élus du conseil communautaire.

4,7 M€ de recettes d'impôts et taxes

Les taxes n'augmentent pas. Le produit des recettes fiscales du budget est chiffré à plus de 4,7 millions d'euros (M€). Plus de 3 M€ proviennent des taxes foncières et d'habitation, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) contribue pour plus d'un million d'euros. Par ailleurs, près de 950 000 € des recettes proviennent des dotations et participations dont 80 000 € de compensation de la taxe d'habitation.

La taxe sur les résidences secondaires reste au même taux (7,99 %), que celle des résidences principales, avec des recettes estimées à 30 000 €.

Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est maintenu à 17,79 %, et ceux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti respectivement à 0 % et à 1,75 %. Quant à la TEOM, ses deux taux sont de 7,22 % pour les immeubles collectifs d'Asnières-lès-Dijon et 5,77 % pour le reste du territoire.

BELLEFOND

Lundi 29 mars 2021

Les travaux avancent chemin des Troulots

À Bellefond, l'aménagement des espaces verts du chemin des Troulots est en cours. Les travaux sont réalisés par la SCEA des Sillons de Saint-Julien.

« Il reste à étaler la terre et enlever les cailloux et débris divers, puis viendra la préparation du sol avant de planter et semer », précise la Ville. Ces travaux permettront d'aménager un espace vert d'environ 2 000 m² entre le lotissement des Vignes et celui de Saint-Andéol.



Photo LBP/Stéphane TRANNOY

BELLEFOND

Mercredi 31 mars 2021

Un concours d'œufs de Pâques organisé pour les enfants

La municipalité et la bibliothèque de Bellefond organisent un concours d'œufs de Pâques ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans. « Pour participer, il suffit de décorer un œuf en bois, qui sera remis à la sortie de l'école pour les enfants scolarisés à Bellefond. Ceux [pour qui ce n'est pas le cas] sont invités à le récupérer en mairie », explique la municipalité. Un jury, « composé uniquement de bibliothécaires, examinera les œuvres », informe encore la Ville. « Le premier de chacune des trois catégories (de 3 à 6 ans, de 6 à 9 ans et de 9 à 11 ans) recevra une récompense qui sera remise jeudi 8 avril, à la bibliothèque, de 16 h 30 à 18 heures. Les œufs seront exposés dans le hall de la mairie et seront restitués aux enfants au retour des vacances scolaires de Pâques ».

Mairie, 7, rue des Écoles.

Conseil municipal : budgets et taxes locales au menu

Le conseil municipal de Bellefond se réunira mardi 6 avril, à 18 h 30, à l'espace de rencontres et de loisirs. Compte tenu des conditions sanitaires, la séance se tiendra sans public, mais sera retransmise sur YouTube.

Les élus auront d'abord à approuver les comptes administratifs et ceux de gestion de l'année dernière, ils statueront ensuite de l'affectation des ré-

sultats, puis ils voteront le taux des taxes locales. Les élus débattront enfin du budget primitif, dont une grande partie des dépenses d'investissement devrait être consacrée aux projets de la rue de Ruffey avec, au numéro 4, la réhabilitation d'une ancienne grange de ferme en locaux techniques et en logements à vocation locative et, à côté, au numéro 6, la future maison de santé.

Un montant de 1 M€ pour la grange située rue de Ruffey



Au 4 de la rue de Ruffey, la municipalité de Bellefond va réhabiliter l'ancienne grange pour y construire 657 mètres carrés de logements et 81 mètres carrés de locaux techniques. Photo Visuel Chamoin-Melsens Architectes Associés

Concours d'œufs de Pâques : le palmarès reporté sine die

Le palmarès du concours de décorations d'œufs de Pâques (*lire notre article du 31 mars*), devait être dévoilé le 8 avril. Cependant, « les conditions sanitaires n'ont pas permis aux bibliothécaires de se réunir ni de pouvoir organiser une cérémonie de remise des prix », informe la municipalité de Bellefond qui précise que « les gagnants seront informés au retour des vacances scolaires et recevront leur récompense à une date qui reste encore indéterminée ».



Les jeunes artistes devront patienter pour connaître les lauréats du concours.

Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Des coupures d'eau prévues ce mercredi matin

La municipalité de Bellefond informe que « des travaux sur le réseau pourront entraîner des coupures d'eau au Clair-Vallon, ce mercredi 14 avril, à partir de 8 heures ». « Une baisse de pression pourrait aussi se faire sentir dans l'ensemble du village », ajoute la municipalité, envisageant « un probable retour à la normale vers midi ».



Photo d'illustration LBP/Stéphane TRANNOY

La réfection du mur du cimetière, d'un montant de 10 000 €, a démarré

La réfection du mur de pierre du cimetière de Bellefond est en cours. C'est Sentiers, une association de chantiers d'insertion professionnelle engagée dans la restauration du patrimoine en pierre, qui réalise les travaux. L'opération, d'un coût total d'environ 10 000 €, a été validée par les élus lors du conseil municipal du 30 janvier (*lire notre article du 11 février*). Le conseil départemental de la Côte-d'Or apporte son aide financière avec une subvention de 7 000 €, réduisant ainsi le reste à charge de la commune à 3 000 €, dont 1 250 € de matériaux et 1 750 € de main-d'œuvre.



Photo LBP/Stéphane TRANNOY

La place du village, un exemple d'aménagement urbain

Vendredi 7 mai, le maire de Bellefond Philippe Meunier (SE) et ses adjoints ont accueilli le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) * dans le cadre de son programme "Retours d'expérience : places et rues". Benoît Martineau, architecte-paysagiste qui a conçu les aménagements de la place de la mairie, participait à cette rencontre ainsi que des maires et des élus de diverses communes intéressées : Corcelles-lès-Cîteaux, Mâlain, Messigny-et-Vantoux, Saint-Marc-sur-Seine et Touillon.

Le but de cette visite ? Montrer aux élus les possibilités d'aménagements urbains en



La place de la mairie a reçu la visite du CAUE et d'élus de communes de Côte-d'Or. Photo municipalité de Bellefond

matière de design et d'environnement tout en intégrant la sécurité des utilisateurs, tout

particulièrement celle des piétons. Une visite détaillée de la place de la mairie et de l'en-

semble des espaces a été effectuée. Les participants ont apprécié la qualité de l'aménagement. Ils ont salué le travail des concepteurs, de l'entreprise ayant réalisé les travaux ainsi que de l'employé communal pour l'entretien des plantations.

* Les particuliers, établissements scolaires, communes, administrations et professionnels qui souhaitent un conseil ou une information dans les domaines d'intervention du CAUE peuvent solliciter cet organisme, situé 1, rue de Soissons à Dijon. Contact au 03.80.30.02.38 ou par courriel info@caue21.fr ; caue21.fr.

BELLEFOND

Lundi 24 mai 2021

Un serrurier s'est installé dans le village

Paul Lavoignat, 24 ans, entrepreneur dans la serrurerie, s'est installé le 29 mars à Bellefond. Il a ouvert 2LP Services avec son père Pascal Lavoignat, 60 ans, ancien salarié de la société Durupt (Longvic), vingt et un ans d'expérience dans le métier. Paul a souhaité se mettre à son compte « pour mieux servir [ses] clients ». « Nous assemblons nos cylindres, nous réalisons des systèmes d'organigrammes sur mesure. Nous fabriquons et reproduisons des clés en utilisant des machines numériques haut de gamme », explique Paul Lavoignat, qui a investi 70 000 € (aménagement des locaux qu'il loue) dans son affaire.



Paul et Pascal Lavoignat.

Photo LBP/François ZANCHI

Contact 2LP Services, 34, rue de Ruffey à Bellefond. Tél. 07.69.91.14.49 ; contact@2lpservices.fr.

BELLEFOND

Mercredi 26 mai 2021

Elle a ouvert un institut de beauté

À 32 ans, Manon Beaucé, arrivée à Bellefond en janvier 2020, a ouvert, mercredi 19 mai, son institut de beauté. Celle qui a exercé son métier d'esthéticienne et de prothésiste ongulière pendant treize ans dans un établissement de Dijon souhaitait être « autonome et indépendante ». « J'ai mûri ma réflexion ces trois dernières années », dévoile-t-elle. « Et aujourd'hui, mon projet se concrétise », se réjouit-elle. « J'avais envie de créer ma propre identité, mon propre cocon dans un décor bohème, chic et chaleureux » où les clients « se sentent bien, comme à la maison ». Pour ouvrir son commerce, Manon Beaucé a investi 75 000 € (construction et aménagement du local).



Manon Beaucé vous invite à venir « dans son jardin ». Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Au jardin de Manon, 15 A, rue de Ruffey à Bellefond. Contact au 06.52.13.68.64.

Quatre lampadaires supplémentaires rue de Ruffey

Les élus de Bellefond ont approuvé des travaux de prolongement de l'éclairage public rue de Ruffey, lors du dernier conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 28 mai, les élus de Bellefond ont à l'unanimité validé l'extension de l'éclairage public sur la rue de Ruffey. L'opération consiste en l'ajout de quatre lampadaires de type Led devant les dernières maisons d'habitation construites à la sortie du village, en direction de Ruffey-lès-Échirey.

Le devis du Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence, avoisine les 16 100 €. En tenant compte de la prise en charge du Siceco annoncée à 6 300 €, la contribution de la commune est évaluée à 9 800 €. Le maire de Bellefond, Philippe Meunier, a précisé la réalisation « de travaux de génie civil pour amener l'électricité ». Il a

également mentionné que l'un des poteaux des lampadaires « serait renforcé car il supportera l'une des futures caméras de vidéosurveillance » (nos colonnes du 25 mars).

Volontaire au service civique recherché

« L'an dernier, nous avions validé le renouvellement de notre agrément, valable trois ans, pour employer une personne en service civique », a rappelé le maire précisant « ne pas avoir transmis la demande car, avec le contexte sanitaire, l'organisation d'activités pour les enfants n'était pas possible ».

Espérant « vivement retrouver, à partir de la rentrée, une vie plus normale et ainsi pouvoir à nouveau s'occuper un peu plus des enfants et des jeunes », c'est une « délibération d'espoir » que le maire a proposée aux élus pour « renouveler l'agrément et lancer le recrutement d'un ou une étudiant(e) en service civique ».



Quatre lampadaires supplémentaires vont être installés rue de Ruffey, à la sortie de Bellefond. Photo LBP/S. T.

que ». L'objectif serait de « relancer les activités des mercredis et samedis après-midi pour les jeunes et de remettre en marche le conseil municipal d'enfants ».

C'est à l'unanimité que les élus ont répondu favorablement à la proposition du maire. L'édile a lancé un ap-

pel « à ceux qui connaîtraient un ou une jeune du village intéressé(e) ». Le maire a précisé « une indemnité mensuelle d'environ 300 € à 600 € pour le service civique, pour un coût d'une centaine d'euros pour la commune ».

Stéphane TRANNOY (CLP)

Compétences et intercommunalité

« En accord avec le souhait de l'intercommunalité Norge et Tille (NeT), les élus de Bellefond ont unanimement refusé le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) vers la NeT.

Le maire Philippe Meunier a cependant précisé que « sauf si une loi était votée », hypothèse « fort peu probable » selon lui, « le transfert sera obligatoire en 2026 pour passer en PLU intercommunal ».

« À l'unanimité également, et en accord avec la décision prise par la NeT fin mars, les élus de Bellefond se sont prononcés pour la prise de compétence Mobilité (relative à la loi d'orientation des mobilités) par la NeT.

Vendredi, les élus débattent mobilité, urbanisme, lampadaires et service civique

Les élus de Bellefond se réuniront vendredi 28 mai, à 18 h 30, à l'espace de rencontres et de loisirs. Compte tenu des conditions sanitaires, la séance se tiendra sans public, mais sera cependant retransmise en direct sur YouTube.

Le conseil municipal statuera tout d'abord, ainsi que doit le faire les autres communes de l'intercommunalité Norge et Tille (NeT), sur la prise de la compétence mobilité préalablement validée par la NeT. Puis il traitera des compétences en matière de plan local d'urbanisme.

Les élus débattent du devis du Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or, pour l'installation de lampadaires, rue de Ruffey. Ils analyseront ensuite la demande d'agrément et la proposition de recrutement pour



La municipalité prévoit d'installer des lampadaires, rue de Ruffey. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

un poste de service civique. Sont également inscrits à l'ordre du jour, le choix de l'appellation d'une voie communale et la fixation des tarifs des

boissons pour la fête de la Musique.

Retransmission en direct sur youtu.be/adSjw5uAjjY

Docteur Marie Graille, une nouvelle généraliste au village

Depuis le 17 mai, Marie Graille, 29 ans, est médecin généraliste à Bellefond. Originaire de Chalon-sur-Saône, formée à la faculté de médecine de Dijon, la jeune doctoresse « souhaitait [s']installer à la campagne, dans les environs de Dijon ».

« Bellefond a été une très bonne opportunité : exercice en semi-rural avec un accès facile à des spécialistes pour y envoyer mes patients. De plus, je ne voulais pas travailler seule et des locaux étaient disponibles pour deux médecins », expose-t-elle.



Depuis le 17 mai, Marie Graille est médecin généraliste à Bellefond.

Photo LBP/S. T.

La jeune médecin indique « envisager une formation complémentaire en nutrition et en gynécologie ».

S. T. (CLP)

Cabinet médical, 13 B rue des Écoles. Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 15 à 19 heures, le samedi de 10 heures à midi. Tél. 03.80.23.80.20.

Séduite par le projet de Maison de santé

Le projet de Maison de santé de la ville (nos colonnes du 24 juillet dernier) « est également attractif, pour travailler de manière coordonnée avec les infirmières du village, la kinésithérapeute et d'autres professionnels qui souhaiteraient se joindre à nous ».

La voie romaine officiellement baptisée

Elle existe « depuis les Romains », a déclaré en préambule le maire de Bellefond, Philippe Meunier, lors du conseil municipal du 28 mai, « mais, semble-t-il, son nom n'a jamais été officialisé ». Le maire a ensuite exposé « des problèmes de distribution du courrier aux riverains » de ladite « voie romaine », dans la mesure où elle « n'a pas d'existence officielle ».

« La rue des Romains s'arrête au niveau de la salle des fêtes », a précisé le maire. La voirie qui la prolonge est « désignée sous le nom de voie romaine, c'est ce nom qui figure sur le cadastre, mais rien ne l'indique au facteur », a-t-il déclaré, avant de proposer aux élus de la baptiser officiellement et de transmettre la délibé-



C'est désormais officiel, la voie romaine prolonge la rue des Romains à partir de la salle des fêtes, en sortant de Bellefond. Photo LBP/S. T.

tion aux services de La Poste. C'est à l'unanimité que les élus ont approuvé cette proposition.

Un dispositif de sécurité test devant le chemin des Troulots



Les élus de Bellefond débattent d'un dispositif de sécurité test devant le chemin des Troulots. Photo LBP/S. T.

Les élus de Bellefond se réuniront le 7 juillet à 18 heures. La séance du conseil municipal se tiendra une fois encore à l'espace de rencontres et de loisirs, le public est cependant à nouveau autorisé à y assister, dans le strict respect des consignes sanitaires.

La création d'une voie centrale par alternat envisagée

Les élus entameront leurs débats par une exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles. Ils poursuivront par des conventions avec le conseil départemental de la Côte-d'Or. L'une d'elle concerne la mise en place provisoire d'un dispositif de sécurité test devant le chemin des Troulots, avant

une réalisation définitive. Selon nos informations, il serait envisagé de créer une voie centrale par alternat et les deux trottoirs seraient élargis.

Les élus traiteront également de l'organisation de la fête nationale du 14 juillet, d'un contrat de fourniture de gaz, d'un avenant avec l'Apave et d'une décision modificative budgétaire. Les élus sont également consultés et exprimeront leurs avis dans le cadre d'une enquête publique pour un projet de création d'une installation de méthanisation sur la commune de Selongey.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Réunion du conseil municipal de Bellefond, le mercredi 7 juillet, à 18 heures, à l'espace de rencontres et de loisirs.

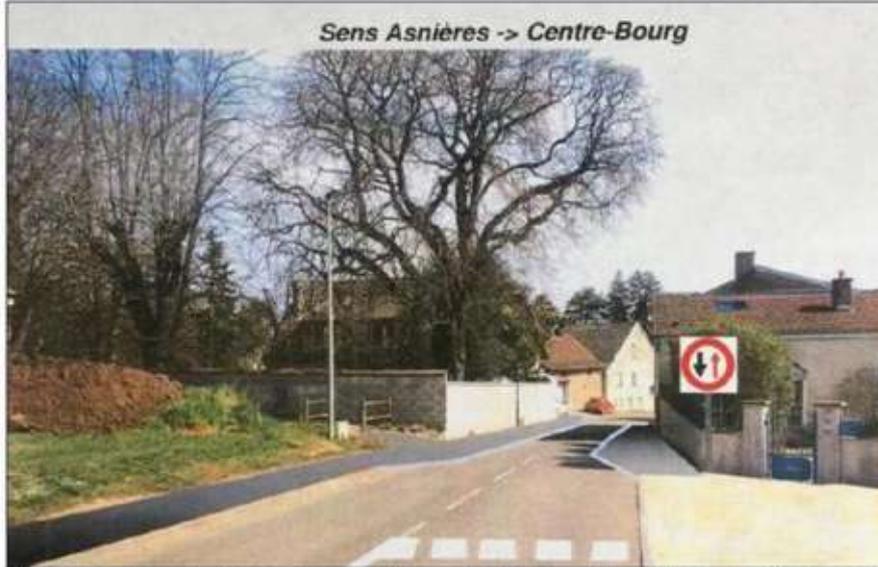
Sécurisation de la voirie : des dissensions entre élus

Au cours de la dernière réunion du conseil municipal à Bellefond, le projet d'un aménagement pour sécuriser la partie de la rue d'Asnières aux abords du chemin des Troulots a généré des tensions entre les élus de Bellefond.

Réuni le 7 juillet, le conseil municipal de Bellefond a débattu d'une convention avec le conseil départemental pour installer un dispositif afin de sécuriser la voirie près du chemin des Troulots. Le maire Philippe Meunier a exposé le dossier. « Il y a, à cet endroit, un problème de sécurité avec des trottoirs rétrécis à trente ou quarante centimètres » a rappelé l'édile. Tout en exposant la proposition du Département d'aménager « une voie centrale alternée, qui permettrait de réduire les vitesses des véhicules, et deux trottoirs élargis à un mètre cinquante ».

Le dispositif test installé à la rentrée scolaire

« Avant de réaliser les travaux, le Département préconise l'implantation d'un dispositif provisoire de test pour vérifier ses impacts et envisager d'éventuelles adaptations » a exposé l'édile. « Le coût de l'installation provisoire se chiffre à 1 368 €, les travaux d'aménagement définitif s'élèveraient à environ 30 000 € avec une subvention possible de près de



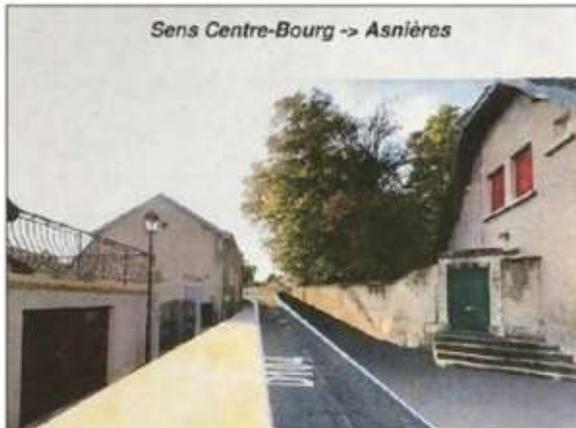
L'aménagement de sécurisation proposé par le conseil départemental consiste en un rétrécissement de la chaussée à une seule voie et un élargissement des deux trottoirs. Document Mairie

30 % » a-t-il précisé. Pour valider sa pertinence et ses conséquences, le maire a indiqué « une mise en place probable du dispositif test à la rentrée scolaire, la circulation en période de vacances n'étant pas celle habituelle ».

Un dossier non présenté au préalable

L'adjointe Rose-Mary Mathys a recommandé de « prévenir les bus scolaires » au regard « des impacts sur leurs horaires ».

« Plusieurs éléments me dérangent » a cependant déclaré le conseiller Philippe Rodrigues regrettant « découvrir ce



Ce à quoi devrait ressembler la voie centrale dans le sens centre-bourg - Asnières. Document Mairie

30 000 €

C'est le montant auquel devraient s'élever les travaux d'aménagement définitif de la voirie.

dispositif dans le Bien public (lire nos colonnes du 6 juillet) sans présentation préalable aux élus, notamment en commission travaux ». « Seule l'option n°2 (une voie centrale et deux trottoirs élargis) nous est proposée mais nous n'avons pas d'idée des apports de l'option n°1 (élargissement d'un seul trottoir) », solution que « le Département n'a pas retenue » a répondu le maire ajoutant « ne pas y être favorable » car « cela laisserait un trottoir de trente centimètres, dangereux pour les enfants ». « Je ne suis pas contre ce projet qui va dans le bon sens pour la sécurité mais je regrette de découvrir le dossier en conseil municipal et je déplore l'absence de présentation en commission travaux, j'estime qu'elle aurait dû être réunie » a déclaré le conseiller. « Aussi m'abstiendrai-je » a-t-il conclu, visiblement contrarié.

L'implantation du dispositif de test et la signature de la convention ont été validées à la majorité, avec trois abstentions : celles de Bernard Adam, d'Émilie Bornibus et de Philippe Rodrigues.

Stéphane TRANNOY (CLP)

“The Wayside”, un food truck qui ne passe pas inaperçu



Chaque jeudi soir, Quentin Faivre gare sa caravane orange “The Wayside” devant la mairie de Bellefond. Photo LBP / Stéphane TRANNOY

Chaque jeudi soir, depuis le 8 juillet, Quentin Faivre gare son food truck “The Wayside” devant la mairie de Bellefond.

À 28 ans et avec un bac pro en hôtellerie-restauration et production culinaire, Quentin a créé son food-truck il y a six mois, en janvier.

Et avec sa couleur orange, il ne passe pas inaperçu. « Des food-trucks en forme de caravanes tractées, on n'en voit pas beaucoup, ça change, c'est plus fun, et la couleur se repère de loin », assure le propri-

étaire. Qui propose une variété de plats dans son food truck. « Je veux montrer qu'on peut bien manger dans les food trucks, et pas uniquement des pizzas et des burgers. Je propose aussi des œufs en meurette et des œufs à la crème d'époisses avec des frites maison », précise le restaurateur ambulant qui a dû investir 10 000 € pour donner naissance au « Wayside ».

The Wayside : sur Facebook et 06.76.41.50.61

Une assistance technique du Département pour les trottoirs

La signature d'une convention avec le Conseil départemental pour une assistance technique était aux débats des élus de la commune de Bellefond lors du dernier conseil municipal.

« Nous avons sollicité Ingénierie Côte-d'Or, agence du Département, pour nous aider dans la réalisation des trottoirs des lotissements Clair-Vallon, des Tilleuls et d'une partie de la rue des Racosins », a rappelé le maire de Bellefond, Philippe Meunier, lors du conseil municipal du 7 juillet. « Nous les avons également sollicités pour le lotissement Bellefontaine mais ils ne peuvent pas nous aider car le coût prévisionnel des travaux dépasse 100 000 € », a dévoilé le premier édile en concluant : « nous devrions nous débrouiller seuls, ce dont nous devrions être capables ».

2 136 € d'assistance pour la phase d'études

« Pour se mettre à notre disposition et nous assister, sur la phase études, Ingénierie Côte-d'Or nous propose de signer une convention avec le Département », a exposé Philippe Meunier en indiquant un « coût de prestation de 2 % du montant hors taxes (HT) prévisionnel des travaux ».

« Ce montant étant estimé à 89 000 € HT, l'assistance s'élèverait donc à 1 780 € HT



La commune de Bellefond va solliciter l'assistance technique du Département pour la réfection de trottoirs dont ceux du lotissement Clair-Vallon. Photo LBP/S. T.

soit 2 136 € toutes taxes comprises (TTC) », a-t-il chiffré.

Une assistance pour le suivi des travaux ?

« Si nous sommes capables de nous débrouiller seuls sur Bellefontaine, nous devrions l'être sur le reste aussi, allez-vous me dire, d'autant que c'est même plus simple sur Clair-Vallon et Les Tilleuls », a déclaré le maire. « Aussi, je pense qu'il n'est pas nécessaire de prendre la deuxième tranche optionnelle, coûtant également 2 %, pour qu'ils nous aident à suivre les travaux », a-t-il exposé, ponctuant « la commission travaux en est capable ». Le conseiller Philippe Rodrigues (membre de la commission

travaux, ndlr) n'a pas partagé l'avis du maire déclarant préférer « avoir une aide extérieure » et recommandant de « prendre cette tranche optionnelle ». Le maire a confirmé « ne pas voir l'intérêt de cette aide dans la mesure où les travaux ne sont pas très complexes. D'autant que nous n'aurons pas cette aide pour Bellefontaine où les travaux sont plus compliqués ».

« Il nous faudra bien sûr suivre au quotidien le chantier », a précisé le premier édile.

C'est donc à l'unanimité que les élus ont approuvé de limiter l'assistance du Département à la phase études, pour un montant de 2 136 € TTC.

Stéphane TRANNOY (CLP)

La bibliothèque sera fermée en août



La bibliothèque municipale de Bellefond sera fermée durant le mois d'août. Photo illustration LBP/Stephane TRANNOY

La municipalité de Bellefond informe que « la bibliothèque municipale sera fermée tout le mois d'août. Les permanences des lundis et jeudis reprendront le lundi 6 septembre aux heures habituelles ».

Des caravanes de gens du voyage installées au champ de la Cure

Dimanche après-midi, « cinq caravanes d'une même famille des gens du voyage se sont installées au Champ de la Cure », informe la municipalité de Bellefond, qui souligne une installation « à [son] insu ». « Les gendarmes appelés sur place ont constaté leur présence sans pouvoir rien faire », précise-t-elle.

La municipalité informe avoir eu des « négociations avec les personnes présentes » et, selon elle, « le campement doit se terminer dimanche prochain sans arrivée d'autres caravanes ». Elle invite les habitants du village « à rester calmes et sereins ». « La municipalité fait et fera le maximum pour limiter les nuisances », conclut-elle.

Stéphane TRANNOY (CLP)



Les cinq caravanes devaient partir dimanche. Photo LBP/S. T.

BELLEFOND**Les dessins des petits en grand dans la cour de l'école**

Samedi 4 septembre, le matin, quelques enfants, parents et élus de Bellefond ont réalisé des peintures dans la cour de l'école maternelle du village. Ils reproduisaient « en grand format » des dessins des petits de l'établissement. Les finitions devraient être achevées dans les prochains jours.

Enfants, parents et élus de Bellefond ont reproduit des dessins d'élèves de maternelle dans la cour de récréation. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

**BELLEFOND**

Vendredi 10 septembre 2021

Réouverture de la bibliothèque

Depuis le 6 septembre, la bibliothèque municipale de Bellefond a repris ses prêts d'ouvrages aux horaires habituels : le lundi et le jeudi de 16 h 15 à 18 h 15 en période scolaire, le lundi uniquement lors des vacances scolaires. « Le pass sanitaire sera demandé », précise la municipalité.



Le pass sanitaire sera exigé pour accéder à la bibliothèque municipale. Photo d'illustration LBP/S. T.

BELLEFOND

Mercredi 15 septembre 2021

Un projet de lotissement communal en débat, ce mercredi

Le conseil municipal de Bellefond se réunira ce mercredi 15 septembre, à 18 h 30, à l'espace Jean-Pierre-Cherpin. Les élus auront à décider du lancement de la consultation des entreprises, d'une part, pour le projet d'aménagement de logements et locaux techniques du 4, rue de Ruffey et, d'autre part, pour les travaux des trottoirs. Ils statueront aussi sur les demandes de subventions pour la sécurisation de la rue d'Asnières.

Dix-huit nouveaux logements envisagés

Les élus débattront également du lancement de la consultation du maître d'œuvre pour un projet de lotissement communal. Selon nos informations, ce lotissement serait édifié sur un terrain commu-



Le projet de lotissement communal prévoirait dix-huit logements sur un hectare environ. Photo d'illustration LBP/S. T.

nal situé à l'arrière du lotissement Mezzomero. Une partie seulement de ce terrain (environ un hectare) serait

concernée, sur laquelle dix-huit logements seraient construits.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Le défibrillateur utilisé à Norges-la-Ville



Un défibrillateur automatisé permet d'évaluer et de traiter des patients en arrêt cardio-respiratoire. Photo LBP/S. T.

La municipalité de Bellefond informe que « le défibrillateur de la mairie a été utilisé ce matin (samedi 17 septembre, ndlr) pour une urgence ». Selon nos informations, la victime serait un homme de 53 ans. Il se trouvait sur le stand de ball-trap de Norges-la-Ville. Les personnes présentes auraient fait appel au secouriste le plus proche, et c'est un habitant de Bellefond qui s'y serait rendu avec le défibrillateur de la mairie.

Une solution en cas d'urgence

« La vitre de la boîte à clé qui donne accès à la salle sera remplacée lundi », précise la municipalité qui ajoute : « La clé est donc inaccessible jusqu'à ce jour ». « En cas d'urgence, il faut appeler un des numéros des adjoints qui se trouve sur la porte de la mairie ; il vous ouvrira l'accès au défibrillateur », précise-t-elle.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Un habitant intervient sur un arrêt cardiaque

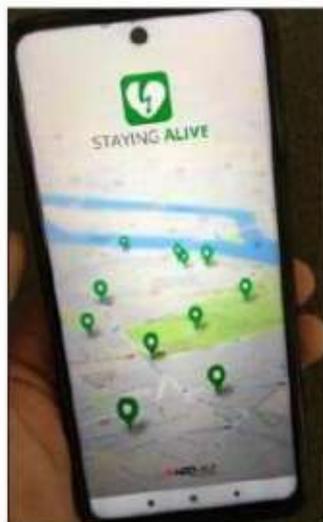
Samedi, un sauveteur-secouriste habitant Bellefond se munit du défibrillateur de la mairie pour porter secours à une victime en arrêt cardio-respiratoire.

Comme nous l'annoncions dans nos colonnes dimanche 19 septembre, le défibrillateur de Bellefond a été utilisé à Norges-la-Ville. Explications.

Jacques * habite Bellefond. Il est livreur de profession, mais également sauveteur-secouriste du travail. Il est aussi inscrit sur l'application mobile Staying Alive qui cartographie les défibrillateurs et qui, par sa communauté de sauveteurs volontaires formés aux gestes de premiers secours, a pour objectif de diminuer la durée écoulée entre la survenue d'un arrêt cardiaque et le début d'une réanimation.

Alerté vers midi

« Mon application mobile a sonné samedi vers midi pour m'alerter d'un arrêt cardiaque dans les environs et me demander si j'étais disponible »,



Par l'intermédiaire de l'application mobile Staying Alive, des citoyens sauveteurs volontaires peuvent être sollicités pour intervenir sur un arrêt cardiaque à proximité en attendant l'arrivée des secours. Photo LBP/S. T.

raconte le secouriste. Le bon samaritain, ainsi que sont nommés les volontaires de Staying Alive, s'est alors rendu au défibrillateur le plus près de sa position, indiqué par l'application. « Arrivé à la mairie de Bellefond, j'ai cassé

la vitre pour me munir du défibrillateur et, après avoir indiqué à l'application que j'étais en sa possession, elle m'a indiqué l'endroit où me rendre », relate-t-il.

Un autre bon samaritain sur place

« Lorsque je suis arrivé sur place, à Norges-la-Ville, une personne de Messigny-et-Vantoux était déjà présente avec un défibrillateur et elle pratiquait les gestes de premiers secours sur la victime » (contrairement à ce que nous avons indiqué précédemment, l'homme en arrêt cardiaque n'est pas âgé de 53 ans, mais est né en 1953, ndlr). « Le défibrillateur que j'avais emporté avec moi n'a donc pas servi. Nous pouvons être un, deux, trois ou plus à être déclenchés, l'objectif est d'intervenir au plus vite », précise Jacques qui ajoute : « Les pompiers sont arrivés deux minutes après moi et ont pris le relais ».

Stéphane TRANNOY (CLP)

* Le prénom a été modifié à la demande de l'intéressé qui a souhaité rester anonyme.

Les deuxièmes vendanges du village

Vendredi 24 septembre, une dizaine d'élus et de bénévoles de Bellefond ont vendangé les vignes du verger conservatoire de la commune. « Ce sont nos deuxièmes vendanges », se félicite Philippe Meunier, le maire du village. « Près de 500 kilos de raisin de cépage chardonnay ont été récoltés », informe-t-il. « Après la fermentation et la mise en tonneau, la mise en bouteille est prévue en mars 2022 », indique le premier édile qui escompte une cuvée « d'environ 250 bouteilles ».



Les vignes du verger conservatoire ont permis de récolter environ 500 kilos de raisin. Photo municipalité de Bellefond

Un lotissement devrait sortir de terre sur un terrain communal

Les élus de Bellefond, réunis le 15 septembre, ont validé le projet d'un nouveau lotissement édifié sur 10 000 mètres carrés d'un terrain appartenant à la commune.

« Derrière la rue de Mezzomerico, la commune possède un terrain d'environ 17 000 mètres carrés », a rappelé le maire de Bellefond Philippe Meunier (SE) lors du conseil municipal, mercredi 15 septembre. « La commission travaux a analysé comment l'aménager en tenant compte des contraintes du Scot (schéma de cohérence territorial, ndlr) », notamment « de la densité qu'il nous impose, soit dix-huit logements à l'hectare ».

Dix-huit logements sur des terrains de 400 à 450 mètres carrés

« La commission travaux vous propose de lancer une opération sur environ 10 000 des 17 000 mètres carrés pour y créer dix-huit logements », a exposé le maire aux élus. Tou-



Les élus de Bellefond, ici le maire Philippe Meunier, souhaitent bâtir sur 10 000 mètres carrés d'un terrain communal situé derrière la rue de Mezzomerico. Photo LBP/S. T.

tefois, « si l'on se contente de diviser les 10 000 mètres carrés entre la route, les trottoirs et le bassin de rétention d'eau qu'il faudra construire, nous arrivons à une moyenne qui ne dépasse guère 400 mètres carrés », a-t-il chiffré, traduisant : « Cela veut dire, avec la taille

des maisons construites à Bellefond, une bande continue sans espace entre les maisons ». Aussi, « pour que les terrains mesurent entre 450 et 500 mètres carrés, qui est la surface recherchée dans le village, probablement serons-nous amenés à densifier un

endroit en édifiant, sur une parcelle de 600 à 650 mètres carrés, trois ou quatre logements appelés abordables par le Scot », a-t-il proposé tout en précisant : « Ce sont des logements pas trop grands que la commune pourrait construire, puis vendre ».

Favoriser l'arrivée de nouveaux habitants avec de jeunes enfants

« Le nombre d'enfants à l'école commence à diminuer, il est donc temps d'essayer d'en ramener un peu », a argumenté le maire. Raison appuyée par le conseiller Philippe Brassac, selon qui « il y a plusieurs intérêts à ce genre d'opération : c'est une façon pour la commune de rapporter un peu d'argent d'investissement et, en même temps, de faire venir des familles avec des jeunes enfants pour maintenir les classes de l'école ouvertes ».

« Il ne s'agit pas, ce soir, de dessiner le projet, mais que vous m'autorisiez à lancer l'opération telle que décrite et à demander des devis à des géomètres et à des architectes, puisque ce binôme est aujourd'hui obligatoire et, dès que nous aurons les devis, nous choisirons le cabinet adéquat pour qu'il travaille en tenant compte des souhaits de la commission travaux », a exposé Philippe Meunier. Les élus ont répondu favorablement à ces demandes.

Stéphane TRANNOY (CLP)

BELLEFOND

Mercredi 29 septembre 2021

Travaux : circulation alternée sur la RD 104 jusqu'à vendredi

Des travaux de création de réseaux télécoms se déroulent actuellement sur la RD 104, entre le rond-point d'Asnières-lès-Dijon et l'entrée de Bellefond. Le chantier durera jusqu'au 1^{er} octobre. La circulation est alternée par des feux de jour et de nuit.



Les travaux concernent la création de réseaux télécoms.
Photo LBP/Stéphane TRANNOY

BELLEFOND

Mardi 5 octobre 2021

Épisode venteux : les pompiers sont intervenus dans la commune

Dimanche 3 octobre, au matin, les pompiers de Dijon-Nord sont intervenus à Bellefond pour enlever une pièce en zinc du toit du bâtiment du 4, rue de Ruffey, qui menaçait de s'envoler.



Photo LBP/Stéphane TRANNOY

BELLEFOND

Lundi 4 octobre 2021

Le saule du parc pour enfants abattu par les vents violents



Le premier adjoint au maire de Bellefond, Michel Lederman, constate les dégâts qui sont importants. Photo LBP/S. T.

Les vents violents de dimanche ont causé divers dégâts dans le département. Dans la commune de Bellefond, c'est le grand saule du parc des enfants, situé derrière la mairie, qui a été arraché par les bourrasques. Le tronc de l'arbre s'est brisé quelques mètres au-dessus du sol et s'est abattu sur les divers jeux du parc engendrant leur destruction. L'incident n'a heureusement fait aucun blessé, le lieu était désert au moment de la chute du saule. Le parc est, pour l'instant, interdit au public par la municipalité qui va gérer l'évacuation de l'arbre tombé.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Un dispositif de sécurisation de la rue d'Asnières en cours de test

Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Bellefond, les élus ont débattu de la sécurisation de la rue d'Asnières.

L'implantation d'un dispositif de test pour sécuriser la rue d'Asnières, à Bellefond, avait été adoptée lors du conseil municipal du 7 juillet (lire notre article du 16 juillet).

« Le dispositif de sécurisation provisoire a été positionné ce matin, il devrait rester en place un mois, jusqu'au 18 octobre », a déclaré Philippe Meunier, le maire de Bellefond, lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre. « Il semble donner satisfaction », a-t-il estimé, nuanciant cependant son propos : « Certaines personnes, peu civiques, venant d'Asnières, roulent un peu vite dans la descente et forcent le passage, alors qu'elles n'ont pas la priorité, imposant donc l'arrêt aux véhicules venant en sens contraire qui, eux, ont la priorité ».

« Il faut laisser le temps aux gens de s'adapter, tout cela devrait se réguler », ont déclaré les conseillers municipaux Phi-



lippe Brassac et Philippe Rodrigues.

Un aménagement d'un montant de 33 500 €

L'objet de la délibération « est de m'autoriser à déposer la demande de subventions pour le dispositif définitif. L'estimation du conseil départemental du montant des travaux d'aménagement définitif de la voirie est de 33 520 € hors taxes », a rappelé le premier édile, déclarant « pouvoir compter sur une subvention de 25 % du Département », soit environ 8 400 €. « Nous aurons aussi une aide provenant des amendes de police, mais je ne sais pas chiffrer son montant ; nous pouvons peut-être espérer 5 000 € », a-t-il conjecturé.

Les élus ont validé la proposition du maire de déposer les demandes de subventions à l'unanimité.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Le dispositif provisoire, rue d'Asnières, « devrait rester en place jusqu'au 18 octobre ».
Photo LBP/S. T.

BELLEFOND

Dimanche 17 octobre 2021

La fête des vendanges s'est tenue sous un beau soleil



30

Une trentaine d'exposants étaient présents, dimanche 17 octobre, à l'occasion de la traditionnelle fête des Vendanges de Bellefond : viticulteurs de Bourgogne, mais aussi de Champagne, produits de bouche (fromages, saucissons, foie gras, magret, conserves, terrines de poissons...) ainsi que divers stands d'artisanat (couture, chapeaux, compositions florales, tableaux et autres jouets en bois). Les Trompettes dijonnaises et la chorale Chantons ensemble ont animé la manifestation. Un fauconnier était également présent avec quelques rapaces.



Les stands d'artisanat ont permis aux visiteurs de découvrir diverses créations. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Pour Halloween, les enfants ont sculpté leur citrouille



Pour préparer Halloween, les enfants de Bellefond ont participé à un atelier sculpture de citrouilles organisé par l'association des parents d'élèves. Photo LBP/S. T.

Samedi 23 octobre, l'APE (association de parents d'élèves) de Bellefond organisait un atelier sculpture de citrouilles pour les enfants du village.

« L'association offre une citrouille aux familles adhérentes », explique Caroline Dupont, présidente de l'APE. Elle précise que cet atelier a également pour objectif « de se retrouver, d'apprendre à se connaître et, surtout, de créer du

lien dans le village, qui est le but premier de l'association ». Les enfants sont repartis avec leur citrouille sculptée pour les exposer pour la fête d'Halloween.

À noter, « dimanche 31 octobre, sera organisée une boum pour les enfants ; rendez-vous à 15 h 30 à l'ERL (espace de rencontre et de loisirs). Réservation obligatoire par courriel à apebellefond@yahoo.com », informe la présidente.

Les habitants célèbrent le souvenir de l'armistice

Ils étaient environ quatre-vingts Bellefontains à s'être réunis ce 11 novembre, face au monument aux morts, pour commémorer l'armistice de 1918. Le maire Philippe Meunier a d'abord lu le message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées de France. Le premier adjoint Michel Lederman a ensuite égrainé les noms des sept soldats morts pour la France depuis le 11 novembre 2020. Une minute de silence a également été observée en leur mémoire. Les enfants des écoles ont entonné la Marseillaise, reprise en chœur par les Bellefontains. Le maire a chaleureusement remercié Philippe Colot, président du comité dijonnais du



Les enfants des écoles de Bellefond ont entonné la Marseillaise, reprise en chœur par les habitants de la commune.

Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Souvenir français, et Patrice et Camille Piot pour leur travail bénévole de restauration des tombes du cimetière du village des soldats morts pour la France lors des deux guerres mondiales.

Téléthon : la commune organise son premier marché de Noël



Le foyer rural et culturel de Bellefond organise son premier marché de Noël au profit du Téléthon, à qui il reversera tous ses bénéfices. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Tous les ans, le foyer rural et culturel de Bellefond s'associe au Téléthon. Cette année, « l'association a repensé son organisation afin de proposer une nouvelle animation dans le village », expose Jean-Marc Cholley, membre du conseil d'administration de l'association. Ainsi organise-t-elle son premier marché de Noël au profit du Téléthon. Il se déroulera samedi 4 décembre de 15 à 21 heures, place de la mairie. « L'entrée sera gratuite et le pass sanitaire obligatoire », précise Jean-Marc Cholley, qui dévoile la présence « d'une vingtaine d'exposants, de créateurs artisanaux et de métiers de bouche ».

Randothon, balade en calèche et Père Noël

Gaufres, vin chaud, buvette et restauration seront présents. La manifestation proposera diverses animations : « des promenades en calèche pour les enfants au tarif de 2 €, à 14 heures une Randothon de six kilomètres se déroulera dans le village pour laquelle 3 € de participation seront demandés », informe l'administrateur. « Le Père Noël arrivera vers 16 heures », assure-t-il. « Une tombola pour gagner un panier gourmand », sera également organisée. « L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'AFM-Téléthon », souligne Jean-Marc Cholley.

Ils offrent leurs jouets à des enfants défavorisés



À l'initiative du conseil municipal d'enfants de Bellefond, une collecte de jouets au profit d'enfants défavorisés a été organisée. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Lundi 29 novembre, lors du conseil municipal d'enfants de Bellefond, « Pierre a proposé de faire une collecte de jouets pour les enfants qui ont moins de chance que nous », explique Giulia, 9 ans, en CM1 à l'école du village. « Comme nous étions tous d'accord, poursuit-elle, on est allés expliquer notre idée à la mairie », laquelle s'est chargée de la communication. Ainsi, samedi 11 décembre, de nombreux jouets ont été donnés par les petits Bellefontains. Ils seront offerts au Secours populaire pour être déposés au pied du sapin d'enfants défavorisés.

Les deux premières caméras de vidéosurveillance ont été installées

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2020, les élus de Bellefond avaient validé l'installation de onze caméras de vidéosurveillance pour, finalement, le 20 mars, porter leur nombre à treize (*lire nos articles des 11 novembre 2020 et 25 mars*). Les deux premières caméras viennent d'être installées. Elles sont situées sur la façade de la mairie du village pour surveiller son esplanade et la place des Écoles. Pour mémoire, le projet avait été chiffré à un peu plus de 34 000 € hors taxes, soit un peu moins de 41 000 € toutes taxes comprises.



Les deux premières caméras sont situées sur la façade de la mairie de Bellefond ; elles surveillent son esplanade et la place des Écoles.

Photo LBP/S. T.

BELLEFOND

Mardi 21 décembre 2021

Atelier de distillation : les inscriptions sont ouvertes



Photo archives LBP/François ZANCHI

Le syndicat fruitier de Bellefond informe ses adhérents que la campagne de distillation devrait s'ouvrir aux bouilleurs de cru au début du mois de janvier. Les intéressés peuvent s'inscrire auprès du distillateur, qui vous fournira tous les renseignements. Pour cela, prendre contact avec Nicolas Simonet (dès que possible) par téléphone au 03.80.35.46.29, de préférence après 20 heures ou entre 12 et 14 heures. L'atelier de distillation est ouvert aux bouilleurs de cru de Bellefond et des villages voisins n'ayant pas d'alambic ou une régression de production de fruits.

BELLEFOND

Dimanche 26 décembre 2021

Ils réalisent votre pass sanitaire en porte-clés



L'entreprise 2LP Services propose à ses clients de reproduire leur QR code sous forme de porte-clés. Photo LBP/F. Z.

Un pass sanitaire, sous forme de QR code, à côté de vos clés, c'est ce que propose l'entreprise 2LP Services, basée à Bellefond. Ce porte-clés pass sanitaire est vendu pour la modique somme de 9 € sur le site Internet de cette société. « Le porte-clés fonctionne parfaitement avec l'application de vérification TAC vérif », assure l'entreprise.

Récemment, 2LP Services a fait l'acquisition d'une graveuse laser pour un montant de 14 500 €. Cette machine haut de gamme permet de graver plastiques et métaux. Un outil qui permet à l'entre-

9 €

C'est le montant de ce
porte-clés pass sanitaire.

prise d'agrandir son domaine d'activité. À ce jour, l'atelier produit notamment des plaques à apposer sur les boîtes aux lettres ou encore des stylos.

François ZANCHI (CLP)

2LP Services, 34, rue de Ruffey à Bellefond. Tél. 07.69.91.14.49.

Le Père Noël a rendu visite aux écoliers



Photo municipalité de Bellefond

Vendredi 17 décembre, juste avant les vacances scolaires, les écoliers des classes de maternelle, CP, CE1 et CE2 de Bellefond ont eu l'agréable surprise d'avoir la visite du Père Noël. Le vieux monsieur en habit rouge et à la barbe blanche a distribué des chocolats aux enfants ainsi qu'aux professeurs et aux aides scolaires.

La place de la Mairie brille de mille feux

Depuis mardi 14 décembre, chaque soir, des lumières égayent la place de la Mairie de Bellefond pour les fêtes de fin d'année. « Toute la scénographie, guirlandes, sapins, traîneau, rennes et Père Noël ont été posées par les employés municipaux », informe le premier adjoint Michel Lederman. « Aux entrées du village, de nouvelles décorations lumineuses, neuves, ont aussi été installées sur les lampadaires », poursuit le premier adjoint, précisant que cela « sera complété au fil des ans ». Ces nouvelles décorations ont bénéficié d'un « budget de 3 000 € ; les commandes ont été passées en mars pour profiter des promotions d'après-fêtes ».



La commune de Bellefond, ici la place de la Mairie, a lancé ses illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Vous êtes face à une personne , victime d'un arrêt cardiaque :

- **AGISSEZ** immédiatement en attendant l'arrivée des secours.
- **APPELER** les secours (15 - 18 - 112)
- **FAITES VOUS LOCALISER** auprès des secours.
- **MASSER** : commencer le massage cardiaque
- **DEFIBRILLER** : aller chercher ou faire chercher par une autre personne si possible, le défibrillateur de proximité et l'installer.

Depuis le décret de mai 2007, chaque individu est autorisé à utiliser un défibrillateur automatique externe.

La mort subite survient à tout âge, à tout moment, n'importe où !

**Moins de 4 000 morts par accident de la route,
mais 50 000 victimes de mort subite par an en France.**

Alors initiez vous , formez vous aux « Gestes qui sauvent »

DEFIBRILLATEUR :

La commune de Bellefond dispose d'un **défibrillateur** automatique.

Il est installé à l'intérieur de la **salle d'activités de la Mairie** et est accessible 24h/24.

Un boîtier rouge avec vitre à briser, fixé sur la façade de la salle, contient la clé de cette salle.

Une minute de perdue = 10% de chances de sur vie en moins



NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15 POLICE : 17 POMPIERS : 18

APPEL URGENCE EUROPEEN : 112 SANS ABRI : 115

L'efficacité des secours dépend des informations données

Lorsque vous êtes témoin d'un accident ou vous même en danger, il est fondamental de donner l'alerte..

Ce moment est primordial car il permet de déclencher l'envoi rapide de moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux de l'accident.

- Adresse précise du lieu de l'accident ou du sinistre
- Circonstances (ce qui est arrivé)
- Ce que vous constatez
- Nombre et état des victimes
- Eventualité d'un danger supplémentaire
- Numéro de téléphone de l'appelant pour obtenir des renseignements complémentaires

**IMPORTANT : Ne raccrochez jamais le premier
Attendez qu'on vous le précise**